

La réserve naturelle « Les Crénées » fait désormais partie d'une réserve d'Oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale.

Bonne nouvelle pour les ornithologues et les protecteurs de la nature. L'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) vient d'être révisée et le secteur Mies/Versoix, auparavant protégé au niveau national, fait désormais partie de la Réserve d'Oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale renommée pour l'occasion « Rive droite Petit Lac GE/VD ». L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) précise que la modification du statut de la zone située dans le creux de Mies permet d'assurer une meilleure protection pour les différentes espèces de canards, en particulier la nette rousse, le fuligule milouin et le fuligule morillon. Pour rappel, jusqu'à 10'000 canards ont été observés en hiver dans le creux de Mies et la nette rousse niche depuis 2010 dans la réserve naturelle « Les Crénées ».

Le statut de réserve OROEM couvre également l'ensemble des propriétés de la zone résidentielle du lac. Le texte révisé de l'Ordonnance, entré en vigueur le 15 juillet 2015, introduit deux nouveautés : l'article 5 lettre f bis interdit l'usage de drone et la lettre g celle des Kitesurfs.



Texte et photo : Hubert J. du Plessix, Conseiller communal, rapporteur Commission de l'Environnement